

La voie est tracée



**MAINTENANT, TOUS EN  
ROUTE VERS UNE ÉCONOMIE  
RÉELLEMENT CIRCULAIRE!**



A Bruxelles, la transformation de la politique traditionnelle de gestion des déchets en une politique en matière d'économie circulaire a été sans nul doute amorcée, notamment via le **Programme Régional en Economie Circulaire** (PREC). De nombreux projets et initiatives ont vu le jour. Une dynamique positive a été créée.

Durant la prochaine législature, cette démarche doit être **poursuivie et renforcée** afin de donner réellement corps à cette économie circulaire.

Go4Circle et COBEREC, les fédérations de l'économie circulaire et de la récupération, et leurs plus de 350 membres optent résolument pour une économie où les matériaux, placés dans une chaîne, y sont réutilisés ou recyclés au maximum.

Dans ce mémorandum, Go4Circle et COBEREC listent, à l'attention des décideurs politiques bruxellois, fédéraux et européens, quelques conseils visant à concrétiser cette économie circulaire.

Points d'attention pour

**BRUXELLES**

## 1 Désignez un Ministre de l'Economie Circulaire

Si le PREC a le mérite de rassembler deux ministres et un secrétaire d'Etat autour d'un même projet, nous estimons qu'il faut aller plus loin. La prochaine législature devra réformer davantage la gestion des déchets et mettre plus en valeur l'impact économique de l'économie circulaire. Ce thème est tellement important qu'il nécessite la désignation d'un seul **Ministre de l'Économie Circulaire**, auquel incomberaient les compétences Environnement/Aménagement du territoire et Economie.

Bruxelles Environnement doit devenir une administration dont la réflexion s'inscrit pleinement dans une optique de développement économique de la région. Nous attendons de cette administration un rôle de soutien en matière de gestion des déchets et d'économie circulaire.

### POUR LA DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

Le gouvernement bruxellois s'engage, au cours de cette législature, à opérer la transformation vers une économie circulaire, notamment via la poursuite du Programme Régional en Economie Circulaire. A cette fin, un seul ministre sera désigné.

## 2 Fixez des objectifs de recyclage ambitieux

Les taux de recyclage atteints par la Région bruxelloise sont largement en dessous des performances des autres régions belges. Si cette caractéristique est spécifique aux grandes villes européennes, Bruxelles ne doit pas pour autant se retrancher derrière cet argument. Il s'avère en effet qu'aucun décideur politique n'a osé mettre en place une politique financière dissuasive pour ceux qui ne trient pas leurs déchets : que vous triiez ou pas, cela vous coûte la même chose.

Bruxelles doit prévoir des **objectifs de recyclage ambitieux** et se donner les moyens de les atteindre. Que ce soit en matière de déchets ménagers ou de déchets professionnels, une part trop importante de ces déchets, pourtant recyclables, n'est pas triée et est dès lors incinérée.

En matière de déchets professionnels, si une obligation de tri existe, elle doit être effectivement respectée. Il y a trop souvent un sentiment d'impunité. Des contrôles efficaces de cette obligation de tri doivent être organisés et faire l'objet d'une communication. Une entreprise avertie en vaut dix.

### POUR LA DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

**Le gouvernement bruxellois prévoira des objectifs de recyclage ambitieux et se donnera les moyens de les atteindre. Des contrôles efficaces de l'obligation de tri seront mis en place.**

## 3 Adaptez le système de taxes déchets pour favoriser le recyclage

Nous allons devoir recycler de plus en plus de déchets. Les taxes peuvent y jouer un rôle incitatif. C'est pour cette raison que Go4Circle et COBEREC plaident pour des taxes qui visent l'augmentation du recyclage. Il est donc préférable que les adaptations apportées aux taxes actuelles aient toujours en ligne de mire un effet positif sur le recyclage. Nous proposons par ailleurs une nouvelle taxe sur les produits qui ne sont pas recyclables, ou qui perturbent le recyclage d'autres produits.

### POUR LA DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

**Au cours de la prochaine législature, les taxes déchets seront modifiées au minimum. Si une modification est néanmoins opérée, elle devra profiter aux activités de recyclage. Une harmonisation, au minimum entre les régions, est nécessaire pour éviter une distorsion de concurrence préjudiciable aux entreprises de la région. Un nouvel instrument fiscal décourageant la mise sur le marché des matériaux/produits non recyclables ou qui perturbent le recyclage sera mis en place.**



© Paul Bulteel pour Go4Circle

## 4 Créez de nouveaux fonds d'investissement pour la réalisation de l'économie circulaire

Le nouveau système de taxes déchets permettra l'émergence d'initiatives favorisant l'économie circulaire. Mais il en faudra plus pour réellement atteindre la vitesse de croisière. Il est également important que des **fonds suffisants** soient alloués aux initiatives en matière d'économie circulaire, des fonds qui rassembleraient des moyens et entameraient une collaboration avec des fonds privés.

Dans le même sens, le **fonds mazout** privé (PREMAZ) doit être enfin mis en route. Le secteur du traitement des terres se félicite du nouveau fonds pour les garagistes (TERSANA), même si ce n'est pas suffisant.

### POUR LA DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

Le gouvernement bruxellois s'engage à mettre sur pied un fonds d'investissement, avec du capital public et privé, dans l'optique de prévoir un financement de capital pour les entreprises privées de l'économie circulaire. La mise sur pied de fonds sectoriels pour une approche systématique et approfondie de la pollution des sols sera encouragée durant cette législature.

## 5 Réformez le système des obligations de reprise

La politique de gestion des déchets de la Région de Bruxelles-Capitale est basée, entre autres, sur le principe de la **responsabilité élargie des producteurs**, une stratégie qui rend le producteur responsable de l'intégralité du cycle de vie d'un produit, en accordant une attention particulière à la reprise, au recyclage et au traitement final.

La mise en œuvre de cette stratégie passe par différents instruments comme l'obligation de reprise. L'exécution de ces obligations est dans les mains de quelques organismes de gestion, tels que Bebat, Recytyre, Recupel, etc.

Les mécanismes de **responsabilité du producteur** seront revus, notamment vu l'absence depuis plusieurs années d'une base légale à l'activité de certains organismes de gestion. L'évolution de leur politique environnementale tendant vers une politique uniquement financière doit être recadrée.

C'est pour cette raison que nous insistons, auprès du futur gouvernement bruxellois, pour supprimer les obligations qui ne contribuent pas à l'économie circulaire (par ex. l'obligation de reprise pour les pneus usés), à moins que l'Europe ne les impose.

Les autres, plus particulièrement pour les déchets électriques et électroniques, les huiles usées et les déchets d'emballages, seront rendues plus contraignantes pour axer la priorité sur l'utilisation des matériaux recyclés et l'introduction des produits recyclables sur le marché.

#### POUR LA DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

Les mécanismes d'encadrement des organismes chargés des obligations de reprise seront revus. Les organismes de gestion seront recentrés sur leur objectif environnemental et devront contribuer à la circularité des matières. Aucun organisme ne pourra être actif sans une base légale. L'obligation de reprise concernant les pneus sera supprimée.

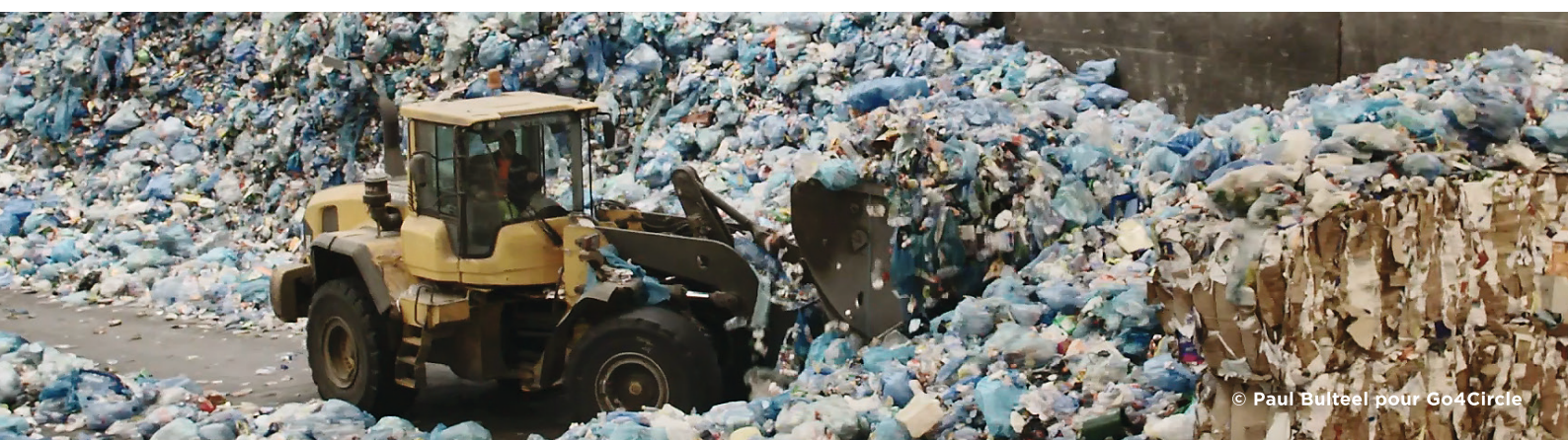
## 6 Garantissez de la qualité dans le secteur du recyclage et de la gestion des déchets

Go4Circle et COBEREC demandent que les services de contrôle utilisent principalement le temps et les moyens dont ils disposent pour **détecter des activités illégales et non autorisées** au lieu de ne contrôler que des entreprises de recyclage et de gestion des déchets ayant pignon sur rue.

Nous souhaitons par ailleurs réserver l'accès au secteur du recyclage et de la gestion des déchets aux entreprises professionnelles. Nous sommes d'ores et déjà disposés à collaborer à un système de critères qualitatifs auxquels les entreprises devront répondre pour pouvoir être actives dans le secteur, en ce compris des rapportages internes, formations, contrôles de qualité, etc.

#### POUR LA DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

Le gouvernement bruxellois garantira la qualité du secteur du recyclage et de la gestion des déchets. D'une part, les contrôles dans le secteur se déplaceront des entreprises régulières vers la détection d'activités illégales en dehors des établissements autorisés. D'autre part, un système de qualité sera développé avec Go4Circle et COBEREC, auquel devront répondre les entreprises (voulant être) actives dans ces secteurs.



## 7 Réexaminez le rôle, la transparence et le financement de l'Agence Bruxelles-Propreté

Le rôle, la transparence et le financement de l'Agence Bruxelles-Propreté (ABP) ont clairement besoin d'être revus. L'agence est passée de la simple exécution de tâches communales, ou de l'ancienne agglomération, au développement d'une véritable entreprise publique. S'il s'agit d'activités liées aux déchets non ménagers, cela doit se réaliser dans les mêmes conditions que le secteur privé. Une décision récente du Tribunal de Première Instance de Bruxelles justifie entièrement la nécessité d'une clarification, et établit des contraintes qu'il convient de respecter.

De manière générale, nous insistons pour que l'équilibre entre les acteurs publics et privés ne s'opère pas uniquement dans un seul sens : celui de défendre les intérêts publics.

### POUR LA DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

Le gouvernement bruxellois garantira un équilibre dans les activités des acteurs, tant publics que privés. Elles ne pourront s'exercer que dans le cadre d'une concurrence loyale et à conditions égales. Ainsi, l'Agence ne pourra plus exercer une activité dans la gestion des déchets non ménagers en dehors d'une structure commerciale séparée.

## 8 Créez un climat de collaboration entre l'économie sociale et le secteur du recyclage et de la gestion des déchets

En ce qui concerne l'économie sociale, il y a lieu de miser sur une collaboration entre les entreprises de l'économie classique et celles de l'économie sociale, et pas sur une concurrence entre les deux. Une concurrence signifie en effet que le travail classique pourrait être remplacé par du travail subventionné sans qu'il n'y ait un seul emploi supplémentaire.

### POUR LA DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

Dans le secteur du recyclage et de la gestion des déchets, la concurrence entre l'économie sociale et classique doit se transformer en une collaboration entre ces deux formes.



## 9 Lancez des initiatives pour combler les métiers en pénurie dans le secteur du recyclage

Au cours des prochaines années, nous procéderons à la collecte sélective, au tri et au recyclage d'une quantité sans cesse croissante de déchets à Bruxelles. Des ouvriers seront donc nécessaires. Ces ouvriers ne devront pas nécessairement disposer d'un diplôme, car le contenu du travail est tellement spécifique qu'ils apprennent tout sur le terrain. Le secteur du recyclage et de la gestion des déchets remarque toutefois que certains postes vacants sont difficiles à pourvoir. Des profils comme ceux de chauffeurs, opérateurs de machine, techniciens... trouvent difficilement le chemin du secteur et finissent par devenir des métiers en pénurie.

Cette situation entrave le développement ultérieur de notre secteur. C'est pour cette raison que Go4Circle et COBEREC invitent le ministre bruxellois compétent à initier ensemble des projets permettant d'éveiller l'intérêt des travailleurs et de les préparer à un emploi dans le secteur du recyclage et de la gestion des déchets.

### POUR LA DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

Le Ministre bruxellois de l'Emploi lancera, de concert avec les fédérations sectorielles concernées, des projets destinés à préparer des travailleurs à un emploi dans le secteur du recyclage et de la gestion des déchets.

## 10 Favorisez l'utilisation des matériaux recyclés

A l'heure actuelle, les particuliers et les entreprises conservent séparément de nombreux flux de déchets : PMC, verre, papier-carton, etc. Certaines de ces obligations de tri n'ont de sens que s'il existe des débouchés pour les matériaux recyclés. Dans le cas contraire, cela ne revient qu'à transformer une montagne de déchets en une montagne de recyclage. Aujourd'hui, il existe encore des **entraves législatives** au recyclage, comme des cahiers des charges publics qui n'autorisent pas les matériaux recyclés, des normes légales d'utilisation beaucoup plus strictes que pour les matières premières primaires, etc. Il est grand temps qu'elles soient levées une fois pour toutes.

De nombreuses initiatives viseront à faire évoluer la gestion des déchets, depuis le renforcement du tri des déchets jusqu'aux débouchés des recyclats. Plus la demande en matériaux recyclés sera grande, plus il y aura d'efforts spontanés pour trier les déchets, à la source et a posteriori. Nous demandons au gouvernement bruxellois d'imposer, aux entreprises de la région, des **objectifs concernant l'utilisation de matériaux recyclés** aux entreprises de la région, plutôt que des objectifs en matière de collecte sélective.

### POUR LA DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

Le gouvernement bruxellois prendra différentes mesures pour favoriser l'utilisation de matériaux recyclés. Tout d'abord, toutes les entraves législatives à l'utilisation de matériaux recyclés seront supprimées. Ensuite, l'utilisation de matériaux recyclés par les entreprises de la région sera développée et encouragée.





## 11 Offrez au secteur du recyclage les opportunités logistiques nécessaires

La mobilité représente un défi majeur pour la Région bruxelloise. En matière d'économie circulaire, un équilibre doit être trouvé entre la nécessité de capter les déchets des ménages et entreprises bruxelloises en vue de leur offrir une nouvelle vie d'une part, et le respect du cadre de vie et du bien-être des Bruxellois en réduisant l'engorgement de la ville et en limitant les émissions de CO<sub>2</sub> et autres impacts environnementaux d'autre part.

Le secteur du recyclage doit être examiné en priorité afin d'y favoriser le transport multimodal, passant prioritairement par une utilisation accrue du canal. Il faut également travailler de toute urgence sur la possibilité d'accepter des déchets sur les sites la nuit. Une synergie entre les régions doit être opérée dans le domaine de la mobilité dans les villes. De très nombreuses études sont en effet actuellement menées. Pour notre secteur, le problème de la mobilité est très important !

### POUR LA DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

Différentes actions (législatives) seront lancées en vue de revoir la logistique dans le domaine des déchets : transport utilisant de nouveaux moyens (utilisation accrue du canal), nouvelles pratiques (collecte de nuit) ou nouvelles formes de coopération entre les différentes entreprises de collecte de déchets afin d'optimiser les tournées. Le gouvernement bruxellois réalisera un benchmark des pratiques existantes.

## 12 Intégrez l'utilisation de matériaux recyclés dans la politique en matière d'énergie verte

Au sein de la politique climatique et de limitations du CO<sub>2</sub>, les opportunités qu'offre le secteur du recyclage et de la gestion des déchets ne font pas l'objet d'une attention suffisante. L'**utilisation de matériaux recyclés** en lieu et place des matières premières primaires permet d'éviter de nombreuses émissions de CO<sub>2</sub> (la transformation de matériaux recyclés nécessite moins d'énergie que celle des matières premières primaires). Par ailleurs, des installations comme les installations d'incinération nous permettent de récupérer une grande quantité d'énergie.

Nous avons cependant l'impression que l'énergie émanant de ces installations est perçue négativement. C'est totalement injustifié. Les installations en question travaillent avec des matériaux provenant d'une politique où le tri est fortement encouragé. Ces installations s'inscrivent totalement dans le cadre de l'économie circulaire et doivent être considérées comme une forme prioritaire dans la politique en matière d'énergie verte.

### POUR LA DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

Le gouvernement bruxellois accordera plus d'attention aux opportunités offertes par le secteur du recyclage et de la gestion des déchets en matière de politique climatique et de CO<sub>2</sub>. Puisque l'utilisation de matériaux recyclés à la place des matières premières primaires permet d'éviter de nombreuses émissions de CO<sub>2</sub>, la Région bruxelloise s'engage à privilégier cette voie.

## 13 Harmonisez la politique de gestion des déchets dans les trois régions belges

Bien que les compétences en matière de déchets soient régionalisées, il est essentiel, pour les entreprises de recyclage et de gestion des déchets en Belgique, qu'aucune **barrière commerciale ne soit créée par les divergences entre les approches régionales**. La région doit faire des efforts pour optimiser la collaboration avec les autres régions. Une reconnaissance réciproque des autorisations administratives (collecteurs-négociants-courtiers, etc.) est un minimum.

En matière de **fin du statut de déchet**, une uniformisation avec les critères établis dans les autres régions est nécessaire. A Bruxelles, ceci est particulièrement essentiel pour les granulats et les terres, recyclés pour la plupart en périphérie selon les critères flamands.

### POUR LA DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

Le gouvernement bruxellois continuera à simplifier la vie des entreprises en acceptant, après les enregistrements des transporteurs des deux autres régions, les autres documents administratifs régissant les activités de collecteurs-négociants-courtiers. Une réflexion devra aussi être entamée pour la reconnaissance mutuelle/simplifiée des fins du statut de déchet octroyées dans un autre Etat/une autre région, et en priorité pour les granulats et les terres. La région veillera à ce qu'aucune barrière commerciale ne soit créée par des approches régionales divergentes.

Nous plaçons pour la désignation, au niveau fédéral, d'un **Ministre de l'Economie Circulaire** auquel incomberaient aussi bien les compétences Economie qu'Environnement.

## 1 Réformez la politique en matière de produits et de TVA pour donner un coup de pouce au recyclage et à l'utilisation de matériaux recyclés

Le niveau fédéral dispose de peu de compétences en matière de gestion des déchets. C'est pour cette raison que ce niveau de pouvoir a été moins présent dans les discussions portant sur des décisions en matière de recyclage et de gestion des déchets. Pourtant, vu la transition vers une économie circulaire, ce niveau de politique a plus que jamais des responsabilités à endosser.

Par le biais de la politique des produits, les autorités peuvent par exemple inciter les producteurs à utiliser une quantité minimale de matériaux recyclés (ce que l'on appelle le *recycled content* - contenu recyclé) dans la production de nouveaux produits. Le secteur des emballages propose, à l'horizon 2025, d'utiliser quelque 50% de matériaux recyclés dans les bouteilles en PET. Les autorités fédérales peuvent en outre contraindre les producteurs à concevoir leurs produits de manière écologique, pour assurer un recyclage efficace à la fin de leur durée de vie.

La TVA est également un instrument de choix. Un **taux réduit de TVA pour la réutilisation et pour les produits composés de matériaux recyclés** et un taux de TVA plus élevé pour les produits occasionnant des problèmes au cours du recyclage, peuvent se révéler un moteur important de la réalisation d'une économie circulaire.

### POUR L' ACCORD GOUVERNEMENTAL

**Le gouvernement fédéral reformera sa politique des produits/de la TVA pour éviter que n'arrivent sur le marché des produits qui ne sont pas recyclables, et pour faire en sorte que le plus de matières recyclées possible soient incorporées dans les produits.**

## 2 Créez un système de suivi des voitures de la production à la démolition

Seuls 20% des véhicules qui sont retirés du commerce finissent dans un centre agréé pour la destruction de véhicules. Il est nécessaire que soit instauré un système fermé, qui assure un suivi des voitures sur toute leur durée de vie, et où la taxe de circulation se prolonge jusqu'à la remise d'un certificat de destruction ou d'un certificat de contrôle technique avant exportation valide.

**POUR L' ACCORD GOUVERNEMENTAL**

**Le gouvernement fédéral assurera une traçabilité complète des véhicules. Il veillera à un transfert rapide au sein de ses propres services, ou esquissera le cadre légal pour une initiative privée par les secteurs concernés.**

## 3 Assurez le recyclage ultérieur des produits arrivant sur le marché

Les produits qui arrivent aujourd'hui sur le marché ne sont pas tous facilement recyclables. 13% des emballages plastiques qui atterrissent aujourd'hui dans le sac bleu pour PMC ne sont pas recyclables, et ce pour diverses raisons (utilisation de matériaux, conception de produit, etc.). Les autorités fédérales peuvent y apporter du changement.

La Belgique a l'opportunité de jouer un rôle pionnier dans l'établissement de règles pour que les produits mis sur le marché soient plus facilement recyclés. Go4Circle et COBEREC exécutent une étude sur les principales entraves techniques et économiques à la réutilisation, à la réparation et au recyclage de différents flux de déchets, parmi lesquels les emballages plastiques, les pneus, les déchets organiques, etc. Effectuée à la demande des autorités fédérales, cette étude se poursuivra jusqu'en 2020.

**POUR L' ACCORD GOUVERNEMENTAL**

**Le gouvernement mènera une politique proactive pour rendre les produits mis sur le marché plus facilement recyclables. Par ailleurs, l'incorporation de matières recyclées dans de nouvelles applications sera encouragée voire imposée.**



En matière d'économie circulaire, l'Union européenne a de nombreuses clés en main. Pourtant, le *Circular Economy Package* approuvé en 2018 est loin d'être exceptionnel. L'Europe devra oser faire de vrais choix si elle ne veut pas voir la Chine ou les Etats-Unis la dépasser :

- Introduire le règlement prévu concernant les fins du statut de déchet pour d'autres déchets que ceux actuellement déjà pris.
- Réformer les responsabilités des producteurs, en direction d'une promotion des débouchés des recyclats et de la mise sur le marché de produits recyclables et effectivement recyclés.
- Harmoniser les réglementations en matière de TVA dans la lignée d'une économie circulaire.
- Uniformiser le règlement concernant les taxes des produits qui ne sont pas recyclables, voire interdire, par le biais des normes produits, la mise sur le marché de ces produits pour toute l'Union européenne.
- Proposer des incitants favorisant l'utilisation de matières premières secondaires plutôt que primaires, afin de créer un marché intérieur qui fonctionne bien pour les matériaux de recyclage.
- Réaliser une harmonisation entre la législation sur les produits, la législation sur les déchets et la législation chimique. Dans tous les cas, il faut éviter que REACH ne rende impossible le recyclage, et veiller à ce que suffisamment d'espace soit laissé, au sein de ce règlement, pour poursuivre le recyclage en Europe.
- Imposer des contrôles plus uniformes des règles relatives au Règlement européen sur les transferts transfrontaliers, permettant la réalisation en Europe d'un plus grand marché pour les entreprises de recyclage et de gestion des déchets, et où les négociations sont rendues possibles par le biais de procédures *fast track*.
- Instaurer des règles européennes uniformes en ce qui concerne l'utilisation d'argent liquide lors de l'achat de ferraille.



Go4Circle asbl est la fédération professionnelle des entreprises de droit privé qui placent l'économie circulaire au coeur de leur fonctionnement. Elle représente quelque 220 entreprises actives dans le domaine de la gestion des déchets et de la production ou de l'utilisation de nouveaux matériaux. Ensemble, ces entreprises emploient près de 8000 personnes et génèrent un chiffre d'affaires annuel de 2,8 milliards d'euros.

T. 02 757 91 70

M. [info@go4circle.be](mailto:info@go4circle.be)

 [www.go4circle.be](http://www.go4circle.be)

COBEREC est la Confédération belge de la Récupération. En tant qu'organisation professionnelle patronale belge, elle représente le secteur des entreprises actives dans le domaine de la récupération et du recyclage des métaux ferreux et non ferreux, papier et carton, textiles et plastiques.

T. 02 223 08 01

M. [info@coberec.be](mailto:info@coberec.be)

 [www.coberec.be](http://www.coberec.be)

Go4Circle et COBEREC ont un secrétariat commun :  
Buro & Design Center • Esplanade 1, boîte 87 • BE-1020 Bruxelles



### STANY VAES

Directeur général de Go4Circle

T 0478 48 29 21

M [stany.vaes@go4circle.be](mailto:stany.vaes@go4circle.be)



### CÉDRIC SLEGERS

Directeur adjoint de Go4Circle

T 0473 52 64 46

M [cedric.slegers@go4circle.be](mailto:cedric.slegers@go4circle.be)



### MARIE VAN BREUSEGEM

Conseiller

T 0498 40 02 28,

M [marie.van.breusegem@coberec.be](mailto:marie.van.breusegem@coberec.be)



### BAUDOUIIN SKA

Directeur adjoint de Go4Circle

T 0473 23 65 00

M [baudouin.ska@go4circle.be](mailto:baudouin.ska@go4circle.be)